



REGLEMENT DE L'ECOLE

L'école Saint Vincent de Paul est une école catholique d'enseignement.

Elle est sous contrat d'association et, tout en respectant les programmes de l'éducation nationale, possède un caractère propre en inscrivant son projet éducatif dans les valeurs des Evangiles.

Le présent règlement est destiné à fixer les règles de vie en commun, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement dans l'intérêt de tous et dans le respect des droits et devoirs de chacun.

1. Horaires :

Maternelles	Matin	Après-midi
Ouverture des portes	8h20	13h20
Début des cours	8h30	13h30
Fin des cours	11h45 (ouverture des portes à 11h40)	16h20

Primaires	Matin	Après-midi
Ouverture des portes	8h20	13h20
Début des cours	8h30	13h30
Fin des cours	11h45	16h20

Seuls les parents de maternelle sont autorisés à rentrer dans l'école et à conduire leur enfant directement dans la classe.

Aucun enfant ni parent n'est autorisé à entrer en classe en dehors des horaires de l'école.

Le matin, tous les enfants sont accueillis en classe dès leur arrivée à l'école.

A 16h20, tous les élèves sont repris à la porte de leur classe par leurs parents.

2. Tenue vestimentaire

Votre enfant vient à l'école avec une tenue correcte et confortable. Sont interdits les jupes ou tee-shirt trop courts, ainsi que les tongs.

Il arrive à l'école propre, coiffé sobrement. Le maquillage est interdit. Chaque élève est responsable de ses vêtements qui sont marqués à son nom.

Le port des bijoux de valeur est interdit (gourmette, chaîne). Les boucles d'oreille pendantes ou les anneaux sont interdits.

Le port du tablier est obligatoire, de la petite section au CM2.

3. Objets dangereux

En aucun cas, on n'apporte d'objets dangereux à l'école (couteau, briquet, cutter, pistolet à billes...).

4. Jeux et jouets

Sont autorisés dans l'établissement : corde à sauter, élastique.

Les billes sont autorisées à partir de la classe de CP. Elles sont toutefois interdites pendant les récréations du midi.

Seuls les ballons en mousse sont autorisés avec l'accord de l'enseignant, uniquement dans les classes élémentaires. Ils seront marqués au nom de l'enfant. En cas de pluie, les jeux de ballon sont interdits dans la cour.

Toutes les cartes à collectionner sont interdites.

5. Assiduité et fréquentation

Dès lors que votre enfant est inscrit dans notre établissement, il doit être présent régulièrement. En cas d'absence, il est de votre responsabilité de prévenir dans les plus brefs délais: le jour même.

Au-delà de quatre demi-journées d'absences injustifiées par mois un signalement sera effectué auprès des autorités académiques.

Les départs anticipés en vacances doivent être signalés au moins trente jours avant le départ aux autorités académiques.

6. Restauration et garderie

La cantine et la garderie fonctionnent avec un règlement indiquant les règles à respecter.

La garderie et la cantine sont des services périscolaires. La présence des élèves n'est pas obligatoire et l'établissement n'est pas tenu d'accepter un enfant. En cas de non respect des règles ou d'absence de paiement l'enfant pourra ne plus être admis.

A la cantine :

- je m'y rends dans le calme
- je parle doucement pendant le temps du repas.
- je respecte la nourriture, je ne gaspille pas
- je respecte le personnel de restauration

7. Comportement à l'école

- je suis poli(e)- je dis « bonjour », « au revoir », « s'il vous plait », « merci », Mademoiselle, Madame ou Monsieur.
- j'emploie un langage correct
- j'adopte une conduite positive.
- pas de jeux de bagarre
- je ne réponds pas à la violence par la violence : je demande à l'adulte de surveillance d'intervenir si nécessaire.
- je surveille le niveau sonore de ma voix.
- je dis « vous » aux adultes.
- je regarde mon interlocuteur dans les yeux.
- je ne dois pas mettre les autres en danger.
- je ne dérange pas les classes qui travaillent
- les bonbons (en dehors des anniversaires, avec l'accord de l'enseignant) et chewing-gums sont interdits

En classe

- je travaille
- j'ai toujours « mes outils » de travail.
- je respecte le mobilier et les locaux mis à disposition, les laisse propres et rangés après la classe ou la garderie.
- j'ai toujours mon cahier de liaison dans mon cartable et ma carte de sortie

- mon agenda est tenu correctement c'est un outil de travail.

En récréation

- je n'apporte pas de goûter
- j'accueille les nouveaux élèves et les invite à mes jeux.
- je respecte les espaces verts (plantations, pelouses, arbustes).
- j'utilise les poubelles.
- les jeux : ni brutaux, ni dangereux
- je fuis les groupes, les « bandes » et si « danger » et je préviens les adultes de surveillance.
- à la sonnerie, je me range immédiatement, en silence, sans bousculade et en bon ordre.

Aux toilettes

- j'y vais pendant les récréations de préférence. - pas de « séjour » dans les toilettes (pas de jeux d'eau/papier)!
- je ne « bouche » pas les toilettes (papier hygiénique, saletés : épluchures, emballages, goûters...)
- je tire la chasse d'eau.
- je me lave les mains.

En sortie

- je suis rangé
- je ne me fais pas remarquer (cris, rires, bousculades...)
- je suis conscient de l'image que je donne de moi-même et de l'école que je représente

8. Sanctions

Les manquements à la politesse, à la bonne tenue, à l'assiduité et au travail sont sanctionnés par l'enseignant et/ou le chef d'établissement.

En cas de faute grave ou de faute répétée une signature sera apposée sur le cahier de liaison avec le motif. Au bout de 3 signatures, la sanction sera de 1 h de retenue (heure pendant laquelle un travail sera demandé).

L'accumulation de ces sanctions peut aboutir à l'exclusion partielle ou définitive après décision du conseil des maîtres.

La décision d'un renvoi partiel ou définitif peut être prise au bout de 9 signatures ou immédiatement en cas de faute très grave.

A l'inscription dans cette école, l'acceptation et le respect de ce règlement par les élèves et leurs parents sont obligatoires. En cas de désaccord, le chef d'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire un enfant ; de même, la famille est libre de quitter l'école si ce règlement ne lui convient pas.

Signature de la directrice

Signature de l'enseignant(e)

Signature de l'élève

Signature des parents